

D 270324-09

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 mars 2024

Sur convocation en date du 20 mars 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024 à 19 h 00, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
MERLE Sandra	BURDY Meryl	SCHUBERT Anja
JOSSERAND Raphaël		

Etaient excusés :

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Annick LACOMBE
Catherine PERDRIX
Magalie DAVID a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Bernard PERRET
Joséphine MAZUÉ
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**BUDGET PRINCIPAL 2024**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux Finances et Tarifs, Ressources Humaines, Commerces, Partenariats financiers

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire ayant eu lieu en séance du Conseil municipal du 27 février 2024 lequel a permis de faire le point sur l'estimation prévisionnelle du Compte Administratif Communal 2023, l'évolution des indicateurs d'épargne, l'évolution de l'encours de la dette, les caractéristiques de l'encours de la dette, la capacité de désendettement, le point sur les engagements pluriannuels, les éléments relatifs à la situation financière de la Commune pour l'année écoulée, l'évolution des recettes de fonctionnement, le point sur les dépenses d'investissement réalisées et les orientations pour 2024

Vu les propositions de la commission des Finances, réunie le 19 mars 2024, qui a examiné le projet de budget primitif 2024 de la Commune,

Vu d'une part la présentation du projet de budget par M. Blanc, à l'appui d'un diaporama projeté en séance, et d'autre part, les documents budgétaires communiqués à l'ensemble des membres du Conseil municipal,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- approuver le budget principal de la Commune pour 2024 tel que présenté dans les documents joints à la présente note de synthèse,

D 270324-09

- prendre acte que :
 - o la section de fonctionnement s'équilibre à 10 255 866.84 €
 - o le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement se monte à 1 997 730.41 €
 - o la section d'investissement s'équilibre à 6 795 422.67 €
 - o aucun recours à l'emprunt n'est prévu pour 2024

Le Maire,
Bernard PERRET

The image shows a blue ink signature of Bernard Perret over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE VIRVIEU' at the top and 'AIN' at the bottom, with a central emblem.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

The image shows a blue ink signature of Emmanuelle Merle over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE VIRVIEU' at the top and 'AIN' at the bottom, with a central emblem.



Note de présentation du Budget Primitif 2024

En préambule, les points de repère suivants peuvent être communiqués :

- En 2022, les taux de la taxe sur le foncier bâti des communes de l'unité urbaine de taille comparable à Viriat s'élèvent à 32.5 %.
- Dans l'Ain, le taux moyen de taxe sur le foncier bâti s'établit à 31.31 % pour les communes de la strate de Viriat soit 5 à 10 000 habitants.
- Pour 2022, les taux moyens à l'échelle nationale s'élèvent à 40.38 % pour le foncier bâti pour les communes de la même strate

La préparation du budget de fonctionnement 2024 a été conduite en se référant au CA 2023. Les éléments financiers marquant pour l'année à venir pour le budget de la Commune sont les suivants :

- **Les recettes réelles de fonctionnement se stabilisent en accusant une légère baisse de - 0.59 % soit – 51 242.92 € par rapport au CA 2023. Cette stabilité masque en réalité des évolutions contrastées au sein des différents types de recettes :**
 - le chapitre Produits des services et du domaine enregistrerait une augmentation des recettes de 3.32% par rapport au CA 2023 soit +29 381 €. Cette augmentation est plus particulièrement liée aux produits des concessions funéraires et aux redevances d'occupation du domaine public. Quant à la fréquentation des équipements de la petite enfance et des scolaires, elle se stabilise voire enregistre de légères baisses sauf pour la crèche familiale :
 - * La fréquentation des accueils de loisirs (garderie périscolaire, centre de loisirs mercredis, petites et grandes vacances) enregistre une légère baisse du volume d'heures réalisées (- 1 206 heures soit – 2.48 %)
 - * En 2023, le multi-accueil « Main dans la Main » a connu une stabilisation des heures facturées qui ont atteint 52 434 h contre 52 933 h en 2022, 45 691 h en 2021, 32 878 heures en 2020 pour 53 836 heures facturées en 2019.
Quant à la crèche familiale municipale « Premier pas », sa fréquentation augmente sensiblement en 2023 pour atteindre 133 h/mois/enfant (102.67 h/mois/enfant en 2022, 102.97 h/mois/enfant en 2021, 66.68 h/mois/enfant par place réelle d'accueil en 2020, 103,03 h/mois/enfant en 2019, 98.21 h/mois/enfant en 2018, 99.36 h/mois/enfant en 2017, 95.98 h/mois/enfant en 2016, 100.09 h/mois/enfant en 2015, 93.83 h/mois/enfants 2014).
S'agissant de la micro-crèche « Petit à Petit » le nombre d'heures de présence diminue légèrement en 2023 à 15 176 h contre 15 634.29 h en 2022. Le niveau de fréquentation de la structure avant crise sanitaire n'est toujours pas rattrapé. (2021 : 15 965.95 heures, 2020 : 13 434,89 heures facturées contre 17 261,75 h en 2019).
 - * Pour le restaurant scolaire, le nombre de repas servis diminue légèrement de - 2 214 repas ce qui représente une baisse de 2.8 %
 - Quant aux chapitres impôts et taxes, il connaîtrait une augmentation globale de 0.43 % soit + 25 536.45 €. Cette augmentation masque en réalité de grandes disparités au sein de ce chapitre. Le produit des contributions directes augmenterait 3.88 % soit + 133 519 € sous l'effet de la revalorisation des bases locatives prévue par la loi de finances 2024 pour tenir compte de l'inflation (+3.9 %). Les produits des autres impôts et taxes devrait évoluer de la manière suivante :
 - l'attribution de compensation reversée par l'Agglo + 9 642 € en raison d'un changement du type de facturation du service qui dissocie le coût du service de maintenance pris en compte dans l'attribution de compensation relevant de la section de fonctionnement, de l'acquisition du matériel intégrée dans une attribution de compensation relevant de la section d'investissement



- la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) désormais collectée et reversée par l'Etat aux collectivités – 41 611.91 € en raison de la fin du cumul entre le dispositif actuel et celui préexistant<
 - la taxe locale sur la publicité extérieure - 6 000 € en raison d'une tendance à la diminution du nombre de panneaux publicitaires
 - la taxe additionnelle aux droits de mutation – 51 595.31 € compte tenu d'une baisse du nombre de transactions immobilières.
- Le chapitre dotation et participations enregistrerait une baisse de 18 632.27 €. Les dotations et participations récurrentes se stabilisent par rapport à 2023 comme la Dotation Globale de Fonctionnement ou la Dotation de Solidarité Rurale. Il convient toujours de rappeler que la DGF versée à Viriat est passée de 674 252 € en 2014 à 40 279 €. En revanche des participations accordées ponctuellement en 2023 ne seront pas reconduites : subvention de 20 500 € accordée pour la révision générale du PLU, participation à la réalisation du recensement de 12 132 €, diminution du nombre de Contrat Unique d'Insertion employés de 21 000 €
- **L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 11.1 % par rapport au CA 2023 soit + 725 314.812 €.**
- **Les charges à caractère général augmenteraient de 24.23 % par rapport au CA 2023 soit + 389 044.32 €. Cette hausse s'explique par une augmentation :**
 - * du chapitre « achats et variations de stocks » de + 135 038.97 € par rapport au CA 2023 soit + 18.03 %. Le poste Energie-Electricité progresserait à lui seul de 107 013.23 €. Cette hausse est liée à un augmentation importante du coût du Kwh d'électricité bien que la Commune adhère au groupement de commande géré par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain. La poursuite de la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique relève d'une nécessité absolue (14 ° dans les bâtiments sportifs et 19 ° dans les bâtiments festifs et administratifs).
 - * du chapitre « services extérieurs » de + 192 758.85 € par rapport au CA 2023. Des dépenses habituellement inscrites en section de fonctionnement sont dorénavant comptabilisées à la demande des services de la Trésorerie en section de fonctionnement : travaux de réparation de la toiture de l'église (42 000 €), entretien et réparation de voirie + 136 996.81 € pour atteindre une enveloppe totale de 365 000 €. Par ailleurs le coût des primes d'assurance est doublé passant de 18 156.86 € en 2023 à plus de 38 000 € en 2024. Il est à noter que l'enveloppe attribuée aux directeurs d'école pour l'achat des fournitures scolaires sera réévaluée de 41 à 45 € /élève afin de tenir compte de l'augmentation des prix. Globalement, cette augmentation de l'enveloppe attribuée individuellement est compensée par une baisse des effectifs scolaires.
 - * Le chapitre « autres services extérieurs » augmenterait de 20.52 % soit +59 324.5 € pour atteindre 348 407 €
 - Le poste honoraires comptabilise la programmation culturelle mise en œuvre par la médiathèque (30 000 €), le recours à des conseils spécialisés pour gérer les contentieux (urbanisme, ressources humaines, autres litiges...) soit 25 000 €, les frais de portage foncier versés à l'Etablissement Public Foncier pour l'acquisition des tènements Roux et Mazuy soit 8 000 €, la rétribution des intervenants des ateliers proposés par les structures de la petite enfance et de l'action éducative pour 17 000 €, le projet Nouvelle Ecole Faisons là Ensemble de l'école primaire publique 5 350 € et enfin les prestations d'une agence de communication pour actualiser la charte graphique et proposer une signalétique cohérente dans la perspective de la mise en service de la nouvelle Mairie pour 40 000 €.
 - Le poste annonce et insertions diminue de 6 703.49 € compte tenu de l'achat en 2023 de l'espace publicitaire sur le véhicule électrique mis à disposition pour les services techniques.



- Le poste fêtes et cérémonie enregistre une augmentation de 8 050 € afin de prévoir les inaugurations des chantiers de la Voie verte, de l'aménagement de l'axe structurant Route de Marboz-Secteur de la Perrinche, du city stade et du square Georges Brassens, la prise en charge des accessoires (chapeaux, cocardes..) des conscrits. Ce poste comprend en outre le coût de la sécurisation des manifestations, le feu d'artifice de la fête dite du 14 juillet, les gerbes et les vins d'honneur des commémorations, les vœux du Maire et la soirée du personnel, les manifestations communales comme la semaine bleue, le forum des associations et l'accueil des nouveaux habitants, la journée de nettoyage de printemps.
 - Le poste Catalogues et imprimés augmenterait de 2 854.63 € par rapport à 2023 afin de renouveler certains outils de communications et de prévoir des encartages au sein des bulletins municipaux.
 - Le poste Transports collectifs connaîtrait une augmentation de 2 629.24 € afin de tenir compte d'une part de la hausse du coût des prestations facturées par les transporteurs et d'autre part de réévaluer l'enveloppe transports scolaires de l'école maternelle de 5.29 €/élève à 5.55 €.
- Les dépenses de personnel devraient connaître une augmentation de 6.65 % par rapport au CA2023 soit + 275 665.89 €. Cette augmentation, dont une partie est compensée par la diminution de l'enveloppe remplacement, s'explique par :
 - * le remplacement d'agents absents pour longue maladie, maternité, inaptitude... évalué à 118 000 € soit 2.7 % de la masse salariale
 - * le Glissement Vieillesse Technique (avancement de grades et d'échelons) pour 38 000 € et des revalorisations salariales ciblées chargées pour 47 000 € soit 85 000 € globalement soit 1.9 % de la masse salariale
 - * Le versement de la prime pouvoir d'achat qui dans le secteur public donne lieu à des charges contrairement au secteur privé : 56 500 € soit 1.26 % de la masse salariale
 - * l'augmentation des rémunérations de la crèche familiale compte tenu de l'effet année pleine d'une place supplémentaire et de l'amélioration du taux de fréquentation de la structure : 27 000 € soit 0.61 % de la masse salariale
 - * l'effet année pleine des revalorisations du SMIC, de l'augmentation du point d'indice de 1.5 % au juillet 2023 et l'attribution à tous les agents (fonctionnaires et contractuels) de 5 points d'indice supplémentaire soit 25 € brut (rappel la valeur du point d'indice net est de 4.92 € depuis le 1^{er} juillet 2023)
 - * Une seule création de poste est prévue en septembre 2024 relative à un(e) chargé(e) de gestion des marchés publics faisant suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes : 15 000 €
 - **Le chapitre des autres charges de gestion courante** enregistrerait une hausse de 55 682.73 € soit + 8.46 % par rapport au CA2023. C'est essentiellement dû au versement de la cotisation habituelle au SIEA : en 2023, le SIEA n'a appelé moins d'un tiers du montant de la cotisation habituellement due pour répercuter aux communes une rentrée financière inattendue. Il est à noter que la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public, inscrite en section de fonctionnement, compte tenu du transfert de la compétence au SIEA, seront désormais inscrites en section d'investissement. Cela permet d'économiser « près de 70 000 € » en dépenses de fonctionnement. Quant à la subvention d'équilibre versée au CCAS, elle diminuerait de 10 000 € pour atteindre 45 000 €.



- **Le chapitre des charges financières** connaît une diminution de – 18 091,13 €, la Commune ne disposant plus que de 3 emprunts (représentant moins de 40 % du capital restant du) dont le taux est assis sur l'indice EURIBOR qui après des valeurs négatives jusqu'en 2022 a connu une hausse importante en 2023. Actuellement cet indice se stabilise. D'un montant de 279 638 € en 2014, ce poste s'élèverait désormais à 90 700 €.
- Il est à noter également au niveau des dépenses de fonctionnement :
- L'absence de contribution de la Commune de Viriat au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales compte tenu de la prise en charge de la totalité de cette contribution par GBA.
 - La fin de l'exemption du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU pour les communes dont le taux de logement social est inférieur à 20 ou 25 % qui avait été accordée par M. le Préfet de l'Ain pour les années 2020, 2021 et 2022. Cette exemption faisait suite à la demande effectuée par la Commune dans le cadre du décret n°2019-662 du 27 juin 2019 qui offrait cette possibilité aux collectivités des unités urbaines dont le taux de pression de la demande en logement social est inférieur à 2 (le taux de l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse étant de 1,81076). Compte tenu de la composition du parc de logement en 2023, il manque 36 logements sociaux dans la Commune pour atteindre le taux réglementaire de 20 %. Un prélèvement de l'ordre de 12 000 € devrait être effectué sur les comptes de la Communes. Par ailleurs, il est prévu de reverser à Grand Bourg Agglomération dans le cadre du pacte financier et fiscal une somme de 20 000 € correspondant à la taxe foncière encaissée par la Commune pour les constructions nouvelles ou les extensions en zone d'activité communautaire (Norelan, Chambièrre, Cénord)
- La capacité d'autofinancement s'élèverait à 1 339 059.88 € (recettes réelles – dépenses réelles). Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 2023 de 1 614 220 € et de la déduction des opérations d'ordre pour 955 550 €, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élèverait à 1 997 730 €

Quant aux dépenses d'investissement, elles atteignent 6 795 422.67 € soit 5 990 972.67 en dépenses réelles. Le programme de travaux qui s'élève à près de 4.2 M€ comprend notamment :

- Le programme 0 phyto et la plantation pour 15 k €
- La révision du PLU et les études de reconversion de la Mairie historique : 80 K€
- Le matériel pour le CPINI-SLIS : 2 k €
- Le programme culture avec l'achèvement de l'équipement de la médiathèque (renouvellement des collections, stores) mais aussi l'aménagement du square Georges Brassens : 37.5 k€
- Le programme économie d'énergie (poursuite du déploiement du led dans les bâtiments municipaux, reprise des huisseries, reprise de l'étanchéité et de l'isolation des ateliers des Baisses) : 188 K€
- Equipements des sites festifs : 3 k€
- Equipements pour l'action éducative (étanchéité des patios, plafond acoustique, mobiliers) : 16.85 k€
- Equipements scolaires dont restaurant scolaire (étude de réaménagement de la pause méridienne) : 23 k€
- Equipements informatiques (changement de règles de facturation de la part de GBA) : 34 k€



- Equipements des services techniques et administratifs municipaux (dont un nouveau véhicule de police municipale, l'extension des bureaux des ateliers municipaux, un vertidrain pour le parc des sports) : 119 k€
- Equipements sportifs : 188 k€
- Programme foncier (terrains de voirie, portage foncier tènement Roux, Mazuy et opportunité foncière) : 207.4 k€
- Petite enfance (dont le changement de revêtement extérieur) : 38.3 k€
- Population état civil cimetière (dont la réalisation d'une étude de réaménagement du site cinéraire) : 28 k€
- Programme sécurité (caméra piéton pour la Police municipale, mise en conformité de la défense incendie) : 13.7 k€
- Programmes voirie-éclairage public déplacements doux Plan stratégique de voirie (Axe structurant Moulin Riondaz, participation au giratoire des Greffets, liaison Route de Bourg-Bretonnière, plateau ralentisseur Route de Crangeat, relamping de l'éclairage public) : 629.7 k€. A cette somme s'ajoutent des dépenses de réfection de voirie pour 365 K€ inscrites en section de fonctionnement
- Nouvelle Mairie (démolition, désamiantage, honoraires, travaux de terrassement, génie civile et raccordements, premiers travaux de construction du bâtiment) : 2 510 k€

Pour mémoire les Restes à Réaliser de l'année 2023 s'élèvent à 1,011 M€ dont 825 k€ pour les travaux de l'axe structurant Route de Marboz-secteur la Perrinche, 60 k€ de reversement de taxe d'aménagement à GBA, 69 k€ de travaux à achever sur les bâtiments municipaux.

Quant au montant du remboursement du capital des emprunts et d'un dépôt de garantie versé à l'époque par UPS pour le local situé 100 Rue de la Charolaise, il représente pour 2024 une somme de 509 700 euros.

Parmi les recettes d'investissement, il est à noter notamment :

- 230 000 € de FCTVA soit le remboursement partiel de la TVA payées sur les travaux d'investissement réalisés en année n-1
- 220 000 € de taxe d'aménagement perçue sur les constructions neuves et extensions
- 1 193 603.67 € d'excédents capitalisés correspondant au résultat de l'exercice antérieur affecté aux besoins d'investissement pour couvrir notamment les restes à réaliser
- 753 392.76 € de subventions accordées par les partenaires de la Commune pour la réalisation de ses projets (Etat, Région AURA, Département, GBA à travers le PET1 notamment)
- 640 695 € correspondant aux remboursements par le Département et GBA des travaux effectués pour leur compte dans l'aménagement de l'axe structurant Route de Marboz-Perrinche (couche de roulement, quai bus, piste cyclable d'intérêt communautaire...)
- 1 997 730 € de virement de la section de fonctionnement
- 1 000 000 € d'amortissement



viriat
vivre ensemble



viriat
vivre ensemble

ORDRE DU JOUR

1. COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023

- ✓ Compte Administratif 2023 - Affectation des résultats
- ✓ Bilan des acquisitions et des cessions 2023

2. BUDGET PRIMITIF 2024

- ✓ Budget primitif 2024

Compte Administratif

Affectation des résultats

2023



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat antérieur Budget Commune		1 669 081,72 €		202 331,15 €	- €	1 871 412,87 €
Opérations réalisées sur l'exercice Budget Commune	- 7 537 492,64 €	8 676 235,12 €	- 3 047 241,38 €	2 543 343,45 €	- 10 584 734,02 €	11 219 578,57 €
Résultat de l'exercice Budget Commune	1 138 742,48		-503 897,93		634 844,55	
TOTAL	- 7 537 492,64 €	10 345 316,84 €	- 3 047 241,38 €	2 745 674,60 €	- 10 584 734,02 €	13 090 991,44 €
Résultat TOTAL	2 807 824,20		-301 566,78		2 506 257,42	
Restes à réaliser :			- 1 011 480,89 €	119 444,00 €	- 1 011 480,89 €	119 444,00 €
Solde des reste a réaliser			-892 036,89			
RESUL TAT compris les restes à réaliser :	2 807 824,20		-1 193 603,67		1 614 220,53	

solde des restes à réaliser	- 892 036,89 €
Total financier en investissement	- 1 193 603,67 €

Résultat de fonctionnement constaté : 2 807 824,20 €
 Déficit d'investissement constaté (001) : - 301 566,78 €
 Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 1 193 603,67 €
 Résultat reporté sur le fonctionnement possible sur 2024 de (002) : 1 614 220,53 €

BILAN DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2023

Désignation	Coût d'acquisition
ACQ PARCELLE BI278 - LE FORT - GENESSAY JEAN-PIERRE	4,66 €
ACQ PARCELLE BI278 - LE FORT - GENESSAY MARC	4,67 €
ACQ PARCELLE BI278 - LE FORT - GENESSAY EPOUSE BREVET CLAUDIE	4,67 €

14,00 €

BILAN DES CESSIONS IMMOBILIERES 2023

Désignation	Prix vente	Valeur inventaire	Plus value	Moins value	Plus value	Moins value
	775	675	R121	776	R192	D192
Parcelle B1277	500,00	1 436,07	1 436,07	936,07	0,00	936,07
	500,00 €	1 436,07 €	1 436,07 €	936,07 €	- €	936,07 €



BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024 GRANDES LIGNES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses totales prévues, y compris les opérations d'ordre s'élèvent à 8 258,14 K€ hors cessions
- ✓ Les dépenses réelles prévues, hors opérations d'ordre s'élèvent à 7 258,1 K€ (soit + 11,10 % par rapport au CA 2023)

En K€	Budget 2024	Budget + DM 2023	Réalisé 2023	Variation Budget 2024 - Réalisé 2023
Charges à caractère général	1 994,6	1 777,0	1 605,6	24,23%
Charges de personnel	4 419,6	4 206,3	4 143,9	6,65%
Autres charges de gestion courante	714,2	799,5	658,5	8,46%
Charges financières	90,7	112,2	108,8	-16,63%
Charges exceptionnelles et divers (atténuation de produits et dotation de provision semi-budgétaire)	39,1	67,7	16,1	143,05%
Total dépenses réelles	7 258,1	6 962,6	6 532,8	11,10%
Opération Ordre / Transfert entre section	1 000,0	1 066,1	1 004,7	-0,46%
TOTAL DEPENSES hors cessions	8 258,14	8 028,69	7 537,49	9,56%

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024 GRANDES LIGNES DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Les recettes totales prévues, y compris les opérations d'ordre s'élèvent à 8 641,65 K€ hors cessions
- ✓ Les recettes réelles prévues, hors excédent reporté de 2023, s'élèvent à 8 597,2 K€ (soit - 0,59% par rapport au CA 2023)

En K€	Budget 2024	Budget + DM 2023	Réalisé 2023	Variation Budget 2024 - Réalisé 2023
Produits des Services	914,1	913,3	884,7	3,32%
Impôts et Taxes	5 909,3	5 731,6	5 883,8	0,43%
Dotations Participations	1 536,2	1 455,2	1 554,8	-1,20%
Autres Produits	116,0	153,0	150,7	-23,03%
Produits exceptionnels et divers (atténuations et transferts de charges, produits financiers et reprise de provision semi-budgétaire)	121,7	130,5	174,0	-30,07%
Total recettes réelles	8 597,2	8 383,6	8 647,9	-0,59%
Opération Ordre / Transfert entre section	44,5	28,0	27,8	59,92%
TOTAL RECETTES hors cessions	8 641,65	8 411,54	8 675,74	-0,39%

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES / RECETTES

En K€	Budget 2024	Budget + DM 2023	Réalisé 2023	Variation Budget 2024 - Réalisé 2023
Produits des Services	914,1	913,3	884,7	3,32%
Impôts et Taxes	5 909,3	5 731,6	5 883,8	0,43%
Dotations Participations	1 536,2	1 455,2	1 554,8	-1,20%
Autres Produits	116,0	153,0	150,7	-23,03%
Produits exceptionnels et divers (atténuations et transferts de charges, produits financiers et reprise de provision semi-budgétaire)	121,7	130,5	174,0	-30,07%
Total recettes réelles	8 597,2	8 383,6	8 647,9	-0,59%
Opération Ordre / Transfert entre section	44,5	28,0	27,8	59,92%
TOTAL RECETTES hors cessions	8 641,65	8 411,54	8 675,74	-0,39%
Charges à caractère général	1 994,6	1 777,0	1 605,6	24,23%
Charges de personnel	4 419,6	4 206,3	4 143,9	6,65%
Autres charges de gestion courante	714,2	799,5	658,5	8,46%
Charges financières	90,7	112,2	108,8	-16,63%
Charges exceptionnelles et divers (atténuation de produits et dotation de provision semi-budgétaire)	39,1	67,7	16,1	143,05%
Total dépenses réelles	7 258,1	6 962,6	6 532,8	11,10%
Opération Ordre / Transfert entre section	1 000,0	1 066,1	1 004,7	-0,46%
TOTAL DEPENSES hors cessions	8 258,14	8 028,69	7 537,49	9,56%

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Présentation des fonctions principales :

- ✓ Les Activités économiques
- ✓ La Bibliothèque multimédia
- ✓ La Crèche familiale (Premier Pas)
- ✓ Le Multi-Accueil (Main dans la Main)
- ✓ Le Relais Petite Enfance
- ✓ La Micro-Crèche
- ✓ Le Centre de loisirs
- ✓ Affaires éducatives et scolaires
- ✓ Le Restaurant Scolaire

En K€	Budget 2024		Budget 2023		Réalisation 2023		Variation		Variation	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget 2024 - Réalisé 2023	Budget 2024 - Réalisé 2023	Budget 2024 - Réalisé 2022	Réalisé 2021
Activités Economiques	Total Recettes	49,0	88,0	70,9	70,9	70,9	-30,87%	-44,32%	74,3	72,7
	Total Dépenses	55,0	76,6	68,1	68,1	68,1	-19,28%	-28,24%	50,4	58,9
	Excédent	-6,0	11,4	2,8	2,8	2,8	-316,01%	-152,51%	23,9	13,8
Médiathèque	Total Recettes	10,0	45,1	50,4	50,4	50,4	-80,13%	-77,81%	3,2	4,8
	Total Dépenses	275,6	337,4	330,0	330,0	330,0	-16,49%	-18,32%	251,0	166,4
	Coût	-265,6	-292,4	-279,7	-279,7	-279,7	-5,03%	-9,14%	-247,8	-161,7
Crèche Familiale	Total Recettes	336,3	264,9	310,6	310,6	310,6	8,30%	26,98%	271,6	247,0
	Total Dépenses	433,7	386,9	406,3	406,3	406,3	6,75%	12,10%	364,8	344,6
	Coût	-97,4	-122,0	-95,7	-95,7	-95,7	1,72%	-20,19%	-93,2	-97,7
Multi-Accueil	Total Recettes	430,8	391,4	428,4	428,4	428,4	0,56%	10,08%	402,2	368,7
	Total Dépenses	569,4	535,9	521,9	521,9	521,9	9,10%	6,23%	463,1	442,8
	Coût	-138,5	-144,6	-93,5	-93,5	-93,5	48,21%	-4,16%	-60,9	-74,1
RPE	Total Recettes	25,2	25,0	24,8	24,8	24,8	1,85%	0,80%	27,5	21,5
	Total Dépenses	34,0	33,2	30,9	30,9	30,9	10,35%	2,51%	32,2	27,8
	Coût	-8,8	-8,2	-6,1	-6,1	-6,1	44,96%	7,75%	-4,6	-6,2
Micro-Crèche	Total Recettes	122,7	116,4	127,4	127,4	127,4	-3,63%	5,42%	118,7	118,4
	Total Dépenses	211,7	222,3	203,9	203,9	203,9	3,83%	-4,75%	186,5	162,7
	Coût	-89,0	-105,8	-76,5	-76,5	-76,5	16,26%	-15,93%	-67,8	-44,3
Centre de loisirs (Seulement Extrascolaire à compter 2022)	Total Recettes	128,2	131,0	132,4	132,4	132,4	-3,17%	-2,09%	135,2	241,6
	Total Dépenses	205,9	206,0	190,2	190,2	190,2	8,22%	-0,07%	203,1	414,7
	Coût	-77,6	-75,0	-57,8	-57,8	-57,8	34,32%	3,48%	-67,9	-173,2
Affaires éducatives et scolaires (VIP Ados / CME / Pause Mérienne / Périscolaire / AEAS)	Total Recettes	247,8	266,9	256,5	256,5	256,5	-3,40%	-7,18%	292,7	108,1
	Total Dépenses	640,3	564,2	501,6	501,6	501,6	27,67%	13,50%	478,4	228,6
	Coût	-392,6	-297,2	-245,0	-245,0	-245,0	60,19%	32,07%	-185,7	-120,5
Restaurant scolaire	Total Recettes	354,1	353,1	354,0	354,0	354,0	0,03%	0,30%	337,8	294,4
	Total Dépenses	471,7	462,6	447,0	447,0	447,0	5,52%	1,96%	429,9	408,6
	Coût	-117,6	-109,5	-93,0	-93,0	-93,0	26,43%	7,33%	-92,1	-114,2

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

✓ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE :	+	1 339 060 €
✓ EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE :	+	1 614 220 €
✓ OPERATIONS D'ORDRE : (Amortissements et Travaux en régie)	-	955 550 €

**Soit un virement à la section d'investissement de :
1 997 730 €**

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024 GRANDES LIGNES DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 6 795,42 K€.

En K€	Budget 2024	Nouveau crédit 2024	Reste à réaliser 2023	Réalisé 2023	Budget 2023
Excédent Antérieur Reporté	0,0	0,0	0,0	202,3	202,3
Produits de cession d'immobilisations	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0
Opération d'ordre - Opération Patrimoniale	760,0	760,0	0,0	98,0	310,0
Dotations et fonds de réserve	1 643,6	1 643,6	0,0	946,8	818,5
Subventions d'investissements	753,4	633,9	119,4	493,9	434,5
Emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opération ligne de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions d'équipements versées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements et Provisions	1 000,0	1 000,0	0,0	1 003,2	1 066,1
Opérations pour compte de tiers	640,7	640,7	0,0	0,0	555,0
Virement de la section de Fonctionnement	1 997,7	1 997,7	0,0	2 807,8	2 051,9
TOTAL RECETTES	6 795,42	6 675,98	119,44	5 553,50	5 438,36

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024 GRANDES LIGNES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En K€	Budget 2024	Nouveau crédit 2024	Reste à réaliser 2023	Réalisé 2023	Budget 2023
Déficit antérieur reporté	301,6	301,6	0,0	0,0	0,0
Opération d'ordre - Opérations Patrimoniales	760,0	760,0	0,0	98,0	310,0
Dotations et fonds divers	119,0	60,0	59,0	31,1	116,3
Subventions d'investissement - amortissements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursement capital emprunté	509,7	494,7	15,0	584,4	599,4
Opération sur ligne trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations Incorporelles	518,2	503,0	15,2	428,0	520,3
Subventions d'équipements versées	34,0	34,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	560,6	491,4	69,2	133,9	639,9
Travaux	3 186,1	2 918,8	267,3	1 522,6	2 327,5
Autres créances immobilisées	87,4	87,4	0,0	59,9	0,0
Travaux en régie	44,5	44,5	0,0	27,8	28,0
Dépenses (à subdiviser par mandat)	640,7	55,0	585,7	161,7	807,0
Comptes de régularisation	33,7	33,7	0,0		
TOTAL DEPENSES	6 795,42	5 783,94	1 011,48	3 047,24	5 348,36

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024
DETAIL DES INVESTISSEMENTS ISSUS DU PPI**

Libellé	BP
Décoration JO - mobilier urbain	5 000 €
REGIE giratoire Caronnières	10 000 €
Total 0 PHYTO / PLANTATIONS programme 2001	15 000 €
Révision du PLU en AP	60 000 €
Etude AMO agencement mairie historique	20 000 €
Total ETUDES AMENAGEMENT et URBANISME programme 2002	80 000 €
Matériel Pompiers	2 000 €
Total SLIS programme 2005	2 000 €
Square Brassens - mobilier urbain	2 600 €
Médiathèque : étagères pour local rangement animation	3 000 €
Médiathèque : 2 stores BAN sur 14m	3 100 €
Livres	25 000 €
matériel - Galette de coussin / tour jeux / bacs vinyles	3 800 €
Total CULTURE programme 2006	37 500 €
LED REGIE	5 000 €
GYM CARONNIERS : Etudes de structure	3 000 €
Reprise des joints des huisseries ou remplacement des portes	20 000 €
BAISSES ateliers : étanchéité + isolation + renforcement charpente	160 000 €
Total ECONOMIE D'ENERGIE programme 2007	188 000 €

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024
DETAIL DES INVESTISSEMENTS ISSUS DU PPI**

Rambarde escalier salle des fetes	3 000 €
Total EQUIPEMENTS FESTIFS programme 2008	3 000 €
Etanchéité des patios de la cité des enfants	11 100 €
CENTRE DE LOISIRS : plafond acoustique salle étage REGIE	3 000 €
PORTE MANTEAUX - ECRAN MOBILE	2 000 €
10 COUCHETTES	750 €
Total EQUIPEMENTS JEUNESSE programme 2009	16 850 €
Rénovation Peinture Salle de classe REGIE	1 000 €
ETUDES AMO réagencement RS	20 000 €
Equipement de rafraichissement + enregistreurs de T°C	2 000 €
Total EQUIPEMENTS SCOLAIRES + RESTAURANT programme 2011	23 000 €
au titre des reliquats d'investissement à inscrire sur le compte N°2046	26 600 €
au titre de l'école numérique (publique et privé) à inscrire sur le compte N°2046	7 400 €
Total EQUIPEMENTS INFORMATIQUE	34 000 €

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2023
DETAIL DES INVESTISSEMENTS ISSUS DU PPI**

Outillage et matériel divers : équipe batiment (tech/ménage)	5 000 €
autolaveuse à batterie aux caronniers	4 000 €
Outillage et matériel pour desherbage et entretien EV	5 000 €
Véhicule police municipale	35 000 €
Agrandissement bureau ateliers municipaux REGIE	10 000 €
Travaux extension bureau des ateliers	25 000 €
Sableuse	4 000 €
Vertidrain parc des sports	31 000 €
Total EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS programme 2012	119 000 €
Travaux sur équipements sportifs	178 000 €
VESTIAIRES FOOT ET RUGBY : reprise étanchéité des murs	10 000 €
Total EQUIPEMENTS SPORTIFS programme 2013	188 000 €
Acquisition voirie et piste cyclable	20 000 €
portage foncier ROUX et MAZUY	87 400 €
Opportunités foncières	100 000 €
Total FONCIER programme 2014	207 400 €

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024
DETAIL DES INVESTISSEMENTS ISSUS DU PPI**

MICRO CRECHE : occultation des vitres (vitrophanie)	500 €
MICRO CRECHE : Hamac	500 €
MULTIACCUEIL : Changement du store BAN x2 (les 2 à remplacer)	5 000 €
MULTIACCUEIL : Changement gazon synthétique	25 000 €
MULTIACCUEIL : Moustiquaires	1 000 €
MULTIACCUEIL : 2e visiophone pour multi accueil	3 000 €
MULTIACCUEIL : frigo	1 500 €
MULTIACCUEIL : barrière	500 €
MULTIACCUEIL : hamac	500 €
CF : lits à barreaux + matelas	800 €
Total PETITE ENFANCE programme 2015	38 300 €
Etude sur l'aménagement du site cinéraire	20 000 €
Columbarium	8 000 €
Total POPULATION-ETAT CIVIL programme 2016	28 000 €
Sécurité équipements	500 €
Remplacement Defibrillateur	1 200 €
Mise en conformité DECI : Che Baisses 4580€ + Patales 4600€	10 000 €
Caméra piéton	2 000 €
Total SECURITE programme 2017	13 700 €

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024
DETAIL DES INVESTISSEMENTS ISSUS DU PPI**

Busage, refection des chemins REGIE	5 000 €
Remise en état des fossées suite à la DIG (Etude Hydraulique)	10 000 €
Piste cyclable Rte de Bourg/Bretonniere	50 000 €
Déplacement des logettes	9 000 €
Diagnostic des ponts	20 000 €
Avenant PERRINCHE	55 000 €
Riondaz phase 2 piste cyclable	200 000 €
Plateau route de crangeat	13 000 €
Revetement de chaussée rue Henri simon (bi couche)	14 400 €
Giratoire des GREFFETS	143 375 €
Eclairage public	100 000 €
Etudes faisabilité pour les hameaux curtaringe/lingeat/Marillat	10 000 €
Total VOIRIE-ECLAIRAGE PUBLIC programme 2019	629 775 €
Maitrise d'oeuvre, SPS, CT	350 000 €
Travaux	2 150 000 €
Divers : raccordement	10 000 €
Total Nouvelle Mairie - Programme 2101	2 510 000 €
TOTAL	4 133 525 €

BALANCES BUDGETAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRIMITIF 2024

